



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements publics

Question écrite n° 34295

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le rôle du comptable public dans le cadre de la réforme de l'organisation des hôpitaux. Un point essentiel, abordé par le rapport remis à la ministre par le sénateur Gérard Larcher, concerne la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable. Le rapport propose de mettre fin à la séparation entre ces deux fonctions, afin d'offrir une plus grande souplesse en termes de gestion des achats publics notamment dans les modalités de paiement. Aussi, beaucoup d'administrations s'inquiètent de savoir si le rôle de ce comptable est conforté ou, au contraire, remis en cause. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui apporter des éléments d'information sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34295

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9482

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)